

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

1 an	6 mois	3 mois
fr. 20	11	6
36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

ABONNEMENTS

SUISSE	FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE	ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE	ETATS-UNIS

LA LETTRE D'OBEDIENCE

La Chambre des députés de Paris a adopté, le 27 mai, le projet de M. Paul Bert, aux termes duquel la lettre d'obédience est supprimée et les institutrices congréganistes doivent obtenir le brevet de capacité sous peine de ne plus pouvoir enseigner.

Au premier abord ce projet peut paraître d'une irréprochable équité. Au fond il constitue pour les communautés religieuses une grave injustice et pour l'instruction primaire un réel danger.

Qu'est-ce que la lettre d'obédience ? La lettre d'obédience est un acte écrit par lequel la supérieure d'une congrégation charge une religieuse de donner l'instruction primaire dans telle ou telle commune.

Par une disposition de la loi du 15 mars 1850 les institutrices congréganistes étaient dispensées du brevet de capacité et la lettre d'obédience était regardée comme tenant lieu de ce brevet.

Le plus grave reproche que les auteurs et les partisans de sa suppression adressent à la lettre d'obédience, ce serait son défaut de garantie. La lettre d'obédience ne serait à leurs yeux qu'un brevet de complaisance, accordé sans discernement à la première religieuse venue, que celle-ci ait ou n'ait pas acquis les connaissances nécessaires à l'institutrice primaire. Nous ne parlons pas des instituteurs congréganistes, leur nombre étant moins considérable une grande partie d'entre eux se trouvant munis du brevet de capacité.

Or, nul reproche plus injuste ne peut être adressé à la lettre d'obédience que celui de n'offrir aucune garantie.

L'intérêt des congrégations n'est pas d'abord de confier leurs écoles à des institutrices sans capacité. D'un autre côté, les évêques, en raison des soupçons d'incompétence qu'élevaient les adversaires de l'enseignement religieux contre la lettre d'obédience, ont dans beaucoup de diocèses pris

soin d'entourer l'examen qui en précède l'obtention d'une surveillance toute spéciale. Il importe, en outre, de savoir que la lettre d'obédience n'est délivrée généralement qu'après un certain nombre d'épreuves et un noviciat de plusieurs années, toutes conditions qui équivalent bien au succès d'un seul examen, passé souvent avec plus de chance que de savoir véritable par l'aspirant ou l'aspirante au brevet de capacité.

M. Beugnot, rapporteur de la loi de 1850, disait :

« Le principe de l'égalité républicaine prescrit de ne pas exiger deux brevets de capacité d'une institutrice religieuse quand on n'en exige qu'un d'une institutrice laïque. Les lettres d'obédience sont de véritables brevets de capacité délivrés par les supérieurs, après trois ou quatre ans de postulat et de noviciat, à la suite d'épreuves bien autrement sérieuses qu'un examen passé devant une Commission choisie au hasard. »

M. Keller disait, séance du 25 mai, que dans le diocèse de Luçon, le diocèse de Lyon et plusieurs autres, les examens pour l'obtention de la lettre d'obédience roulaient, non seulement sur le programme du brevet de capacité, mais sur les lacunes qui ont pu y être signalées.

En 1864, M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, et partisan comme M. P. Bert, du brevet de capacité pour toutes les institutrices, congréganistes ou laïques, avait chargé des inspecteurs d'Académie de faire un rapport sur la lettre d'obédience. Les inspecteurs eurent le courage de conclure contrairement aux prévisions du ministre.

On a dit aussi que la loi de 1850 créait en faveur des institutrices congréganistes un privilège, et qu'il y avait injustice à laisser enseigner des religieuses qui n'avaient point passé par le brevet de capacité imposé aux institutrices laïques.

Les paroles citées plus haut de M. Beugnot répondent à cette objection fautive et d'autant plus injuste qu'en somme il n'y a

pas concurrence entre les institutrices congréganistes et les institutrices laïques. Nous n'avons pas entendu dire que ces dernières soient restées sur le pavé, faute d'emploi. Dans une discussion antérieure à la Chambre des députés, il a été constaté, au contraire, que les institutrices laïques inoccupées refusaient des postes qui leur avaient été offerts, en raison de l'éloignement ou du peu d'importance des écoles où elles étaient envoyées.

Dira-t-on qu'il faut à tout prix relever le niveau de l'instruction primaire ? Mais les succès remportés dans tous les examens réduisent à néant cette misérable objection.

Parlerons-nous des succès des Frères dans les concours pour les bourses aux écoles municipales de Paris, et aux expositions universelles de Paris et de Vienne ? M. de la Bassettière a rappelé avant hier le mot éloquent d'un commissaire à l'exposition de 1867.

Tous les travaux de dessin avaient été exposés, et le public voyait avec peine que la palme allait être décernée à nos rivaux d'Allemagne, lorsqu'on apporta les travaux des jeunes enfants des Frères des écoles chrétiennes. On débala les caisses, et le commissaire, à la vue des dessins qu'elles contenaient, se jeta avec effusion dans les bras du Frère chargé de les lui remettre en lui disant :

— Merci, vous avez sauvé l'honneur national !

Nous avons dit que le projet de M. Bert constituait une injustice, vis-à-vis des communautés religieuses. En effet, il ne tient pas compte des droits acquis. Il statue pour l'avenir comme pour le passé, revient sur les effets de la loi de 1850 et les annule, et consacre cette malheureuse tendance des législateurs républicains qui enlève toute autorité et toute fixité à la loi en touchant au principe de la non-rétroactivité.

Il porte ensuite une atteinte grave à l'instruction primaire. Les orateurs de la droite ont dit que, s'il était adopté, 37,000 instituteurs et institutrices seraient privés du droit d'enseigner. Qui les remplacera ? M. Ferry écrivait l'année dernière au préfet de la Seine, au sujet de la laïcisation des écoles congréganistes de Paris : « On ne supprime que ce qu'on remplace. » Or, M. le ministre n'a pas 37,000 instituteurs sous la main, et si le Sénat approuve le projet, des milliers d'écoles seront fermées.

Tout cela, dans quel but ? Dans le but d'assouvir la passion anti-religieuse de quelques républicains intolérants, de quelques députés libres penseurs, qui considèrent les congrégations comme « un véritable phylloxera moral, » qui ont, suivant l'expression de M. de la Bassettière, décidé la mise hors la loi de l'enseignement congréganiste, et ne se tiendront pour satisfaits que le jour très prochain où, aux ruines accumulées par leur triste régime, ils auront ajouté celle de l'instruction publique.

CONFÉDÉRATION

Les journaux américains nous apportent la nouvelle de la mort du capitaine Sutter, le célèbre explorateur de la Californie qui a découvert dans ce pays les mines d'or où ont afflué tant de milliers d'hommes à la recherche de la fortune. Sutter, né en 1803 à Kandern, dans le grand-duché de Bade, était suisse de nationalité, par la bourgeoisie de Runenbourg (Bâle-Campagne) dont il avait hérité de ses grands-parents. C'est en 1834 qu'il avait émigré en Amérique.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Trois incendies ont éclaté coup sur coup dans un village de la banlieue

« Romains qui se rendirent au camp de César lorsqu'il passa le Rubicon. Le Rubicon est passé: *Fiat voluntas tua in caelo et in terra.* — *Poi viene il codice dei fatti compulsi.* »

Un officier d'état-major apporta, à ce moment, de la part du général Kanzler, la nouvelle que la brèche était praticable. Les membres du corps diplomatique se retirèrent et laissèrent le Saint-Père délibérer avec le cardinal Antonelli. Après quelques instants Pie IX les fit appeler et, les larmes aux yeux, leur adressa ces mots :

« Je viens de donner l'ordre de capituler : on ne pouvait plus se défendre sans répandre beaucoup de sang ce que je ne veux pas. Je ne vous parle pas de moi ; ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur ces pauvres enfants qui sont venus me défendre comme leur Père. Vous vous occuperez chacun de ceux de votre pays. Il y en a de toutes les nations, surtout des Français. Pensez aussi, je vous prie, aux Anglais et aux Canadiens, dont personne ne représente les intérêts ici. Je vous les recommande tous pour que vous les préserviez des mauvais traitements dont d'autres eurent tant à souffrir il y a quelques années. »

« Je délie mes soldats du serment de fidélité qu'ils ont fait afin de leur laisser leur liberté. »

« Pour les conditions de la capitulation, il faut voir le général Kanzler, c'est avec lui qu'il faut s'entendre. » (A suivre.)

137 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

Mois de septembre

DÉSASTRES DE LA FRANCE. — ULTIMATUM DE VICTOR-EMMANUEL. — PIE IX ET SON PEUPLE. — TRIDUO A SAINT-PIERRE. — PIE IX ET LES AMBASSADEURS. — LE 20 SEPTEMBRE. — LE LENDEMAIN.

« Je me souviens quand je suis allé au Chili ; c'était pendant la guerre d'Espagne, sous la restauration française, quand la France rétablit sur son trône Ferdinand VII. Le bâtiment sur lequel j'étais s'arrêta à

« Palma, dans les îles Baléares. Les autorités espagnoles le retinrent sous prétexte qu'on ne pouvait aller au Chili sans la permission des Cortès. On me mit tout simplement en prison ; c'est alors que j'ai compris la nécessité de l'indépendance du pape. Du bateau on m'envoyait des rations de nourriture. J'appris alors les *furberie* (1) des prisonniers pour correspondre. Nous mettions nos billets dans de la mie de pain et l'on m'envoyait les nouvelles par ce moyen. C'est comme cela que j'ai appris l'affaire du Trocadéro, où le général espagnol fut vaincu par le duc d'Angoulême.

« Après cette défaite, on ne pensa plus au pauvre chanoine et on nous laissa partir. Nous arrivâmes à Gibraltar, où il y avait la liberté, comme partout où règne l'Angleterre.

« A Gibraltar, je me rappelle, il y avait un gouverneur, mais c'était un gouverneur *in partibus* ; c'était un vieillard qui ne pouvait plus s'occuper d'affaires ; il avait, je crois, quatre-vingt-quatre ans. C'était le frère de Pitt. Malgré son âge, il était encore plein de force ; il montait à cheval. Je l'ai vu passer en revue ; moi, je ne pourrais plus monter à cheval.

« Hier, j'ai été à la maison où fut condamné Jésus-Christ. J'ai monté l'Escalier saint, et c'était avec beaucoup de peine, et j'avais un soutien ; enfin, j'y suis parvenu. C'est

(1) Russes.

de Bienne. Jeudi, vers 4 heures de l'après-midi, l'alarme fut donnée à Egerten; une maison habitée par un cordonnier était en flammes, on essaya de combattre le feu, mais tout fut inutile; de cet immeuble, assuré pour 2800 fr., il ne reste plus que des débris calcinés.

Les pompiers d'Egerten et de Brügg étaient encore occupés à surveiller les ruines fumantes, lorsque tout à coup le bruit courut qu'un nouvel incendie venait de se déclarer près de là. On y court, et grâce à de promptes et énergiques mesures, le feu est éteint avant qu'il ait pu exercer de trop grands ravages.

Vendredi soir, un peu avant 10 heures, les signaux d'alarme se faisaient entendre à Bienne et à Madretsch. Une colonne de flammes illuminait le ciel dans la direction d'Egerten. Renseignements pris, c'était bien dans ce village que le feu éclatait pour la troisième fois en 48 heures; deux maisons, dit-on au *Journal du Jura*, ont été consumées.

On attribue ces sinistres répétés à l'imprudence de quelques enfants qui jouaient avec des allumettes!

Dans la nuit de mercredi à jeudi, on a observé à Kœniz, près de Berne, un phénomène assez rare. Deux minutes avant 11 heures, un météore a traversé le ciel dans sa partie septentrionale, allant de l'Est à l'Ouest; au début il avait l'apparence d'un éclair, puis en s'abaissant vers l'horizon, il forma une longue raie lumineuse à leur blanche; celle-ci fit place ensuite à une boule de feu qui finit par éclater sans bruit perceptible. La raie lumineuse et ensuite l'explosion de la boule ont éclairé momentanément comme en plein jour les façades des maisons tournées de ce côté. Le tout s'est passé en deux secondes environ.

Ce bolide a été remarqué aussi à Fribourg, à Lausanne, à la Chaux-de-Fonds, au Locle, à Saint-Blaise; il sillonnait le ciel dans la direction du S. O. au N. E. mercredi 19 courant, à 11 heures 10 minutes du soir. Pendant 4 à 5 secondes, le village de Saint-Blaise a été éclairé par une lumière verdâtre, comme l'aurait pu produire un grand feu de Bengale.

Soletre. — M. le D^r Riggensbach d'Oltten, qui avait été appelé dans l'Hindoustan pour une étude de chemins de fer de montagnes, a terminé heureusement ses travaux; il a annoncé à sa famille qu'il s'était embarqué à Bombay pour Londres, afin de rentrer dans ses foyers.

Appenzel (Rh.-Int.) — Le Grand Conseil d'Appenzel (Rh.-Int.) a confirmé à une grande majorité M. Rusch comme député aux Etats.

Vaud. — On vient d'enterrer, à Lausanne, une brave femme, âgée de 83 ans, qui servait depuis 47 ans la même famille, dans laquelle elle a vu se succéder cinq générations.

De pareils faits deviennent de plus en plus rares, de nos jours.

Valais. — On lit dans la *N. Gazette du Valais*:

« L'Assemblée a reçu communication d'une lettre de M. le grand-doyen Blatter, témoignant au nom du V. Chapitre de la Cathédrale de Sion, de la vive satisfaction avec laquelle ce Corps avait appris le vote de la veille (sur la convention entre l'Etat et le clergé) et déclarant que pour dépasser une obole sur l'autel de la patrie, le V. Chapitre avait spontanément décidé de faire abandon à l'Etat de l'indemnité matérielle qui lui serait due en vertu de la Convention.

« Cette lettre a produit au sein du Grand-Conseil une sensation profonde et a été accueillie par les applaudissements de la haute Assemblée, qui séance tenante et à l'unanimité, a voté au Veu. Chapitre des remerciements au nom du Grand Conseil et du peuple valaisan. Le conseil d'Etat a été chargé d'être auprès du V. Chapitre l'interprète du Grand Conseil et de lui témoigner toute sa reconnaissance pour le don généreux et patriotique qu'il venait de faire.

« Cette nouvelle sera accueillie dans tout le pays avec les mêmes applaudissements qu'au Grand Conseil et elle est la meilleure preuve du dévouement et du patriotisme de notre clergé valaisan. Honneur donc au V. Chapitre et à la haute Autorité qui a su reconnaître comme il le méritait la noble conduite du V. Chapitre de la Cathédrale. »

Genève. — On annonce la mort de M. le colonel Edmond Favre, décédé à l'âge de 68 ans.

M. Favre s'est fait surtout apprécier comme officier dans notre armée fédérale; bien que son âge lui permit de se retirer, il avait tenu en 1874 à rentrer dans l'armée fédérale à

la suite de sa nouvelle organisation, et il fut appelé au commandement de la 2^e brigade d'infanterie de la 1^{re} division.

Tous ceux qui ont eu l'occasion d'être sous les ordres de cet officier distingué rendront hommage à la bienveillance avec laquelle il traitait tous ses subordonnés.

CANTON DE FRIBOURG

Dans son audience du 28 mai, le Tribunal fédéral a eu à s'occuper du recours qui a été adressé, le 22, par M. Emile Galley, à Château-d'Ex, pasteur de l'Eglise libre du canton de Vaud, contre le jugement du tribunal correctionnel de la Gruyère qui le condamne à 80 fr. d'amende et aux frais du procès.

Le jugement dont le texte n'est pas encore parvenu au Tribunal fédéral, a été rendu contre M. le pasteur Galley, le 18 mai courant, à la suite de son discours, prononcé sur la tombe du citoyen Leyraz à la Tour de Trême en mars dernier, où M. Galley s'était permis de blâmer et critiquer des dogmes, cérémonies et usages de la religion catholique.

M. Galley demande au Tribunal fédéral d'annuler le prononcé du tribunal gruyérien, en se basant sur les art. 49 et 50 de la Constitution fédérale, garantissant la liberté de conscience.

M. le juge rapporteur Roguin conclut au rejet du recours pour cause d'incompétence. A teneur de l'art 59 de la loi d'organisation, l'interprétation de tel ou tel article de la Constitution appartient au Conseil fédéral. C'est à cette autorité que M. Galley devra s'adresser, s'il estime avoir à se plaindre de l'interprétation des art. 49 et 50 faite par le Tribunal de la Gruyère. Le recours est rejeté à l'unanimité.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 28 mai.

La conférence de M. de Falloux a été non seulement un triomphe éclatant pour la cause de la liberté religieuse, mais un acte d'union, de cette union devenue une nécessité impérieuse dans notre époque. Le caractère pressenti de cette conférence de la rue de Grenelle avait attiré, autant que le talent de l'orateur de 1850, une affluence considérable.

Au nom du passé, M. de Falloux vient encourager le présent et saluer l'avenir; au nom des vaillants défenseurs de la liberté de l'enseignement, les PP. Lacordaire et de Ravignan, Montalambert, Dupanloup, il vient serrer la main à M. de Broglie et à M. Lamy, à M. Chesnelong et à M. Albert de Mun et à tous leurs amis; il se présente avec confiance, parce qu'il apporte un souvenir et un témoignage en faveur de la loi de 1850.

M. de Falloux a rappelé, en termes saisissants, avec quel admirable ensemble les esprits sincèrement libéraux de 1848, appartenant à tous les partis, choisissent le christianisme, Dieu et l'Eglise, pour terrain commun. Il a fait passer devant nos yeux les défilés des *autorités laïques* en faveur de la religion.

Aujourd'hui la haine religieuse a remplacé l'esprit de gouvernement. En dépit de leurs protestations, nos adversaires persécutent le catholicisme. MM. Baragnon, Depyre, Ernoul ont prouvé que la persécution existait et qu'elle ne respectait ni la misère, ni la souffrance.

C'est alors que M. de Falloux, entraîné par l'enthousiasme de l'auditoire, a laissé échapper cette superbe apostrophe à M. Cazot, à M. Ferry et à leurs séides. C'est une des plus belles inspirations de la tribune française:

« Vous avez nommé Danton! Quand vous invoquez de tels aïeux, oubliez-vous donc leur histoire? Croyez-vous que la terreur n'a frappé que des innocents? Non; elle a également frappé ses complices. La pureté sous sa forme la plus angélique, M^{lle} Elisabeth, on l'a immolée! La modération poussant jusqu'à ses plus extrêmes limites les condamnances les plus aveugles, Bailly, on l'a égorgé! Le patriotisme dans les lettres, le lyrisme de la révolution, le précurseur de Lamartine et de Victor Hugo, Chénier, on

l'a égorgé! La science la plus désintéressée, la plus dévouée à l'humanité, Lavoisier, qui ne vous demandait qu'une heure pour achever une expérience utile à ses semblables, vous lui avez refusé cette noble prière, et vous l'avez égorgé! L'armée vous l'avez décapité en face de l'ennemi; Custine, Biron, Luckner vous les avez égorgés! Vous avez forcé Lafayette à quitter le commandement de son armée pour se réfugier à l'étranger; et Hoche, dont vous fêtez à présent les anniversaires, vous l'avez arraché à ses soldats en pleine victoire sur les Allemands; vous l'avez jeté à la conciergerie, et il n'en serait sorti que pour monter sur l'échafaud, sans le 9 thermidor! Enfin, Danton lui-même, Danton, le père ou le patron des « lois existantes », qu'en est-il advenu? Il a été guillotiné par Robespierre, parce que, sans cela, Robespierre eût été guillotiné par Danton!

C'est au nom du patriotisme que M. de Falloux se croit le droit, non pas de donner des conseils à la République, mais de parler à son pays, de protester en faveur de la liberté religieuse, de protester au nom de la tradition nationale, pour conjurer l'abaissement national qu'une politique jacobine et athée nous prépare.

Le langage puissant et pénétrant, d'une forme si noble et si originale, a produit une sensation profonde. M. Chesnelong, dans une magnifique et chaleureuse improvisation, a remercié M. de Falloux de son précieux concours dans la grande lutte que le catholicisme est contraint de livrer pour la défense de ses droits et de ses libertés.

« A tous ces titres du passé, M. de Falloux joint ce soir un grand acte, en venant dans cette enceinte, faire un acte d'union. Les questions de doctrine ont été résolues par la grande autorité de qui elles relèvent, les autres difficultés n'en sont plus et nos adversaires nous ont unis dans une même résistance contre la persécution et l'oppression. »

L'éloquence des deux orateurs a soulevé un enthousiasme indescriptible. Mais ce qui réjouira le monde catholique c'est l'acte solennel d'union, accompli par M. de Falloux, la glorification de la tradition nationale, proclamée dans cette émouvante réunion. M. de Falloux s'est souvenu de la belle maxime de Fénelon dans son traité du *Souverain*: « Il vaut mieux avoir tort avec le Souverain que raison contre lui »

C'est cette politique qui met de côté tout esprit de domination personnelle, toute dissidence avec le chef et la maison de Bourbon, qui fait cesser toutes les divisions, cette politique seule peut sauver et l'Eglise et la France.

On assure que si M. de Freycinet a voté ostensiblement mardi pour M. Leroyer, c'est afin de se laver aux yeux du gouvernement anglais, de toute complicité dans la fugue de M. Léon Say.

Les récentes nominations à la cour de Paris, en remplacement de deux conseillers, ont indigné le monde du Palais.

Les deux nouveaux titulaires, dont l'un procureur à Amiens et l'autre vice président de la dixième Chambre correctionnelle, ont des états de service peu chargés. Ainsi ce dernier, simple agréé de tribunal de commerce au 4 septembre 1870, ne compte pas même une année de fonctions comme vice président.

Les juges et les vice-présidents du tribunal de la Seine, connus par de très longs et de très honorables services, sont vivement froissés de cet étrange favoritisme.

Lettres parlementaires

Paris, 28 mai.

Malgré l'orage qui menace, on se presse aux abords du Palais-Bourbon, et dès deux heures, la salle publique est pleine.

On peut à peine circuler dans la salle des Pas-Perdus. C'est que le bruit a couru, — bruit très fondé, d'ailleurs, — que M. Clémenceau et M. Constans s'étaient mis d'accord, l'un pour déposer aujourd'hui son interpellation sur l'attitude provocatrice de la police, dépendant du gouvernement, dans la journée du 23, l'autre pour accepter la discussion immédiate de l'interpellation.

Il va donc y avoir bataille entre les frères ennemis de la République, et c'est un spectacle qui paraît fort goûté du public. Nous ne savons si, comme ils le disent, les républicains sont en possession « de l'estime et de l'amour de l'opinion publique », mais nous pouvons affirmer que leurs *empignades* intestines et les incidents où il y a chance de les voir se dévorer entre eux sont avidement recherchés par les spectateurs.

Ce qui est une singulière preuve « d'estime et d'amour. »

M. Gambetta a repris la présidence pour cette lutte dont le résultat est prévu à l'avance, mais qui, provenant uniquement de part et d'autre d'un souci électoral, peut — l'extrême gauche du moins l'espère — fournir au gouvernement et à l'opportunisme l'occasion d'une victoire à la Pyrrhus.

M. Clémenceau compte bien que les amis de M. Gambetta, en approuvant la *poigne* du préfet de police, se perdront dans l'esprit des *purs*.

M. Clémenceau a commencé le développement de son interpellation presque à l'ouverture de la séance. Dès son début, il a été très railleur et très agressif, non pas seulement contre le préfet de police, mais contre le gouvernement. M. Clémenceau demande notamment aux ministres s'ils ont fait charger par la police la foule qu'ils avaient à l'avance fait grouper sur leur passage dans leurs voyages au Nord et au Midi.

Cette allusion à ses *triumphes* de Lille amène une grimace assez laide sur le visage du ministre Ferry.

« Citons aussi ce mot très important dans la bouche d'un sectaire bien placé pour apprécier les sentiments de la plèbe: « Vous oubliez, messieurs, que pour « ceux qui savent apprécier l'opinion, l'abstention de « toute manifestation est plus significative « et plus dangereuse dans un pays encore « tout chaud de la guerre civile que toute « manifestation isolée. »

L'orateur radical ne s'est fait du reste aucune illusion sur l'issue du débat, et son seul but a été de se poser pour le dehors en champion de la liberté incessamment méconne et violée par l'opportunisme gouvernemental.

M. Constans, ministre de l'intérieur, pour répondre M. Clémenceau, a réitéré avec un peu plus de fermeté peut-être, sa réponse à la délégation des députés de Paris. Il affirme le respect du gouvernement pour la liberté.

Sur quoi, M. Clémenceau remonte vivement à la tribune et défie un orateur ministériel quel qu'il soit d'affirmer, de prouver que nous vivons sous un régime de liberté. Une partie de la gauche applaudit, l'autre murmure; mais, en somme, le débat est assez calme.

Le public, en voyant M. de Cassagnac monter à la tribune, a cru que ce débat allait un peu se corser. Il y a eu déception.

La gauche opportuniste avait reçu un mot d'ordre de calme quand même. Au reste, M. de Cassagnac a été très modéré et s'est contenté de faire observer que ce gouvernement qui se piquait de tenir la balance égale entre tous déférait aux tribunaux ceux qui criaient: Vive le roi ou vive l'empereur! et se contentait de « faire circuler » ceux qui criaient: Vive la Commune!

M. Duclaud a rappelé à M. de Cassagnac quelques phrases de ses discours sur les droits de la commune et du peuple. M. Gambetta s'est alors empressé de faire voter la clôture et le vote a commencé.

L'ordre du jour pur et simple auquel le gouvernement déclarait se rallier a été adopté par 309 voix contre 31 sur 340 votants. C'était prévu.

Toute la droite s'est abstenue. Elle n'avait pas à se mêler à ce choc des intérêts électoraux républicains.

Le débat, en somme, a été assez piteux de part et d'autre.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 26 mai.

Avant-hier, vers les 5 h. du soir, le roi sortit en carrosse avec M. le général De Sonnaz et se rendit comme de coutume à la Villa Borghèse.

Comme le cortège royal traversait le Corso, un homme, pauvrement vêtu, vint se planter au beau milieu de la chaussée, à la hauteur de la rue des Pontifes. Deux agents de police accoururent pour l'inviter à s'écarter; mais, la voiture s'était approchée et, avant qu'on ait pu s'emparer de l'intrus, celui-ci, s'élançant vers le roi, lui jeta à la face, d'une voix tonnante, l'une de ces sales et grossières insultes dont le vocabulaire italien est trop bien fourni!

Le roi fit un haut-le-corps, mais reprit bientôt son calme: il retint même M. le général de Sonnaz qui s'était levé et voulait descendre du carrosse. Cependant les agents de police s'étaient précipités sur l'insulteur et attendaient des ordres. « Ne lui faites pas le moindre mal » commanda Sa Majesté...

Pois, le souverain poursuivit sa promenade, tandis que le Transtévérin Magrini prenait plus ou moins volontairement le chemin des Prisons Neuves.

Farini a refusé la présidence de la Chambre. On croit que, la lettre de Giuseppe Garibaldi aidant, Zanardelli acceptera d'être le candidat de toutes les gauches à ce poste difficile.

M. Luigi Angelo Rimassa, directeur d'un journal de Gènes, a reçu un coup de poignard tandis qu'il se promenait sous la Galleria Mazzini. L'assassin n'a été ni arrêté ni même reconnu.

France. — Dans la commission du budget, le ministre de la marine dit que le gouvernement n'insiste pas absolument pour l'expédition de Tonkin. Il s'en rapporte à la Chambre. L'expédition coûterait 10 millions. On croit que les Chambres ne la voteront pas.

Rome. — Mgr Hassoun, patriarche arménien à Constantinople est arrivé à Rome.

Italie. — La situation parlementaire est difficile. Le parti ministériel n'est pas assez fort pour vaincre les coalitions éventuelles des constitutionnels et des dissidents. Dans le vote pour l'élection des vice-présidents, sur 428 votants, M. Abignente a obtenu 213 voix, M. Vare 212, M. Maurogonato 211 et M. Spantigati 208.

Angleterre. — A la Chambre des Communes, M. Ch. Dilke dit que l'Angleterre n'a aucun engagement secret avec personne.

M. Gladstone déclare qu'il ne retire pas l'expression de « convention folle » et les autres épithètes qu'il a appliquées à la convention anglo-turque (*Applaudissements frénétiques sur les bancs ministériels*). Il ne les espère pas, parce qu'il est inutile de déprécier un instrument dont il ne peut pas se débarrasser, malgré ce qu'il en pense. (*Applaudissements de l'opposition*).

Allemagne. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une lettre adressée, le 5 mai, par le prince de Hohenlohe, vice-chancelier, au prince de Reuss, ambassadeur à Vienne, constatant l'impression pénible produite par l'insuccès des négociations avec la curie romaine qui résulte de l'attitude du parti du centre.

Le même journal publie deux notes de M. de Bismarck, en date du 14 et du 21 mai, dans lesquelles il relève le fait que la résistance contre les lois ecclésiastiques est partie du sein du clergé, et s'est communiquée de là aux cercles parlementaires; et il ajoute que, bien que sa confiance dans la possibilité d'obtenir un résultat des négociations avec la curie romaine soit ébranlée, le gouvernement n'en continuera pas moins à se préoccuper du sort des paroisses privées de pasteurs, et proposera aux Chambres les projets de loi annoncés.

Le chancelier déplore en même temps que le pape ait des prétentions trop élevées ou qu'il soit si mal instruit de la situation. Dans ces circonstances, le gouvernement ne peut faire d'autres avances.

La Chambre des députés a discuté vendredi le projet de loi autorisant le gouvernement à atténuer dans certains cas l'application des lois de mai.

Le ministre des cultes insiste sur le fait qu'un arrangement avec l'Eglise ne peut avoir lieu que peu à peu, sur le terrain de la législation du pays. Les négociations entamées à Vienne ont prouvé qu'on ne pouvait trouver aucune base juridique commune et que le seul *modus vivendi* consistait à laisser l'Eglise s'abandonner à ses dispositions conciliantes et l'Etat défendre son autorité. C'est en vain qu'on a cherché à atteindre ce but à Vienne. La curie romaine a élevé des prétentions inadmissibles et l'Etat a été rendu par là très circonspect sur la possibilité de réviser les lois mai. Le bref du pape en date du 24 février, a montré que Rome considérait la question à un point de vue tout différent et prétendait conserver le droit de prononcer en dernière instance.

Le gouvernement, dans le sentiment patriotique de sa responsabilité morale, a voulu atténuer les effets fâcheux de la situation religieuse, dont l'attitude de la curie est la seule cause. Il savait d'avance que la curie ne donnerait pas son assentiment aux mesures projetées, mais il ne s'est point laissé par cela détourner de son but.

Le ministre parcourt ensuite les divers articles du projet de loi et déclare en particulier que l'art. 4, autorisant le rappel des évêques, est absolument nécessaire et ne peut être supprimé. Quant au reste, il s'agit essentiellement d'éviter les collisions graves qui résultent de l'application de lois de mai, ce qui ne peut se faire qu'en se plaçant au point de vue politique et administratif.

En présentant le projet, le gouvernement espère obtenir une base solide pour user de ménagements dans certains cas indiqués par la pratique. Si les pleins pouvoirs demandés lui sont refusés, le gouvernement devra les demander à un autre Parlement.

Il ajoute qu'au moment où la curie a fait sa réponse négative du 14 mai, elle ne connaissait pas le projet actuel. Peut-être celui-ci tombera-t-il sur un terrain fertile.

M. Falk, ancien ministre des cultes, parle contre le projet, qui ne pourrait avoir sur la curie d'autre effet que de lui faire croire à la faiblesse du gouvernement.

M. Hammerstein, au nom de l'extrême droite, parle en faveur du projet, mais il demande que ses effets soient limités à une date déterminée et annonce plusieurs amendements.

M. Windthorst, au nom du centre, parle contre le projet. Il dit que l'Eglise n'entend pas se courber sous les lois de l'Etat, que le projet ne peut être accepté par le centre. Les documents publiés, étant incomplets ne prouvent rien, et il demande qu'ils soient communiqués en entier. Il ajoute que le centre entend préciser dans la discussion générale la position définitive qu'il veut prendre dans la question. S'il admet l'entrée en matière et s'il prend part au vote, il n'entend abandonner aucun des droits de l'Eglise. Le Pape, il est impossible de conclure la paix. La paix entre l'Etat et l'Eglise ne peut être faite que par le rétablissement du *statu quo ante*. Le centre restera inébranlable.

— La Chambre des députés, après une discussion de près de sept heures, a envoyé à une commission de vingt-un membres la proposition relative aux lois ecclésiastiques.

Au cours des débats, MM. Virchow (progressiste), Stablewski (polonais) et Reichensperger (centre) se sont prononcés contre, et MM. de Limburg-Styrum et Stœcher (conservateurs) pour la proposition.

M. Gneist (national-libéral) s'est opposé à ce que le gouvernement fût dispensé d'appliquer les lois, ainsi qu'au rappel des évêques qui ne se seraient pas auparavant soumis formellement aux lois de l'Etat. Parmi les lois de mai, les lois de combat proprement dites peuvent seules être subordonnées à des pouvoirs discrétionnaires accordés au gouvernement, et non les autres. L'orateur a ajouté que son parti était prêt à entrer dans la discussion du projet, auquel il proposerait des amendements.

Le ministre des cultes a déclaré, dans le cours des débats, qu'il ne s'opposait pas à ce que le projet fût amendé, à condition que ces amendements ne touchassent pas au principe du projet.

Répondant aux idées émises hier par M. Falk, le ministre a fait remarquer que l'application modérée des lois de mai dépendait de l'attitude conciliante de l'Eglise. Il a contesté énergiquement que le projet accusât des hésitations dans la manière de concevoir la souveraineté de l'Etat, et déclare que le gouvernement n'aurait certainement pas la faiblesse d'abandonner la position qu'il avait prise et dont le but est le maintien des lois existantes.

L'intérêt public exige qu'on se rende compte du dommage que cause au pays l'état de chose actuel et qu'on s'inspire d'idées larges et généreuses.

Belgique. — Une dépêche de Gand annonce qu'une explosion a eu lieu samedi matin à la poudrière de Wetteren. Il y a eu plusieurs morts et blessés.

On parle d'une vingtaine de victimes.

L'explosion s'est produite le matin à 6 h. 40. Une détonation formidable suivie de deux autres moins fortes a ébranlé toutes les habitations des environs et fait voler en éclats presque tous les carreaux des fenêtres.

Une épaisse colonne de fumée obscurcit l'air au-dessus de l'usine.

— *Nouveaux détails.* — C'est une machine à vapeur qui a fait explosion. Deux bâtiments servant de laboratoires ont sauté. On a retrouvé sept cadavres horriblement mutilés; on n'a pu jusqu'ici constater leur identité. Un grand nombre d'ouvriers ont reçu des blessures plus ou moins graves. C'est à grand-peine qu'on a pu maîtriser l'incendie qui a suivi l'explosion.

La commotion a été terrible. Jusqu'à Meirelbeke, soit à près de 3 kilomètres du lieu du sinistre, les carreaux de vitre des habitations ont volé en éclats.

Les secours ont été immédiatement organisés. Des médecins et la gendarmerie ont quitté Gand pour prendre les mesures que nécessite la situation.

Dernière heure. — La poudrière qui a sauté appartient à M. Belpaire et à M^{me} Teich-

mann d'Anvers. Elle porte le nom de *Coopal Company*.

L'effet de l'explosion a été terrifiant.

On aurait dit un cratère de deux hectares lançant des tourbillons d'une fumée noire mêlée de débris incandescents; des pierres de trente kilos ont été lancées à un kilomètre de distance; un homme mutilé a été projeté au-delà de l'Escant.

Neuf morts ont été jusqu'ici retirés des décombres; un autre également enfoui, et vainement recherché. Des hommes et des femmes à la figure mutilée se promènent sur le lieu du sinistre.

Plusieurs maisons des environs de Wetteren ont été endommagées: toutes les vitres sont brisées. Trois cents ouvriers travaillent au déblaiement. Des arbres énormes ont été arrachés et projetés au loin.

Turquie. — Répondant à Mgr Vanuelli, nonce du pape à Constantinople, le sultan a dit que sa seule préoccupation était le bien-être de ses sujets sans distinction de religion, et que leur égalité, proclamée par le sultan Mahmoud, avait été confirmée par la constitution. Le sultan a ajouté qu'il avait été heureux de pouvoir apaiser le différend arménien en établissant M. Hassoun dans ses prérogatives et que les sentiments exprimés par Mgr Vanuelli étaient de nature à resserrer les rapports qui existent entre la Porte et le Saint-Siège.

— Le *Times* dit que toutes les puissances ont accepté la proposition de la France portant convocation d'une conférence des ambassadeurs sur la question des frontières grecques. Le consentement de la Russie est seul attendu encore.

La circulaire du Montenegro aux puissances accuse la Porte de chercher à gagner du temps afin de permettre aux Albanais de s'organiser contre le Montenegro. Elle accuse les autorités ottomanes de participer directement à l'organisation de la ligue albanaise et exprime l'espoir que l'Europe mettra fin à cette situation.

— Les chefs de la ligue albanaise ont décidé le 26 mai, d'ordonner aux commandants d'attaquer les Monténégrins. Le parti musulman était contraire à cette décision.

Les représentants de la ligue ont adressé à M. Gladstone le télégramme suivant:

« Les Albanais, actuellement représentés dans le comité soussigné, vous félicitent de votre nomination comme premier ministre, et invoquent en même temps la haute protection de la nation anglaise pour la cause de l'intégrité territoriale et des droits à la conservation desquels l'Albanie a consacré ses efforts et sa vie. »

— Nous avons deux nouveaux *Blue Books* anglais: l'un concerne la Roumélie orientale, et l'autre l'Asie Mineure. Ils sont également de lecture fort attristante. Dans la Roumélie orientale, les Bulgares émancipés se livrent à des actes de brigandage d'une nature si révoltante envers les musulmans, les Grecs et les Juifs, qu'il répugne à M. Layard de commenter les rapports des consuls de la reine où il en est fait mention. Dans l'Asie-Mineure, c'est, paraît-il, le règne de la famine et un désordre sans nom. Livré à lui-même, l'empire ottoman allait assez mal; mais depuis que l'Europe, sage, éclairée, compatissante, s'est mise à le médicamer, il va beaucoup plus mal. On n'en poursuit pas moins la plaisanterie de vouloir l'obliger à se réformer. Autant voudrait exiger d'un pauvre goutteux qu'il danse sur la corde raide.

Le gouvernement de Constantinople est aux abois. De son autorité à l'intérieur, de son influence à l'extérieur, il y a peu de temps qu'il ne saurait plus en être question. Puis, il est à l'état de *banqueroute permanente*, et ce mot suffit à expliquer toutes ses impuissances. Supposé que nos généraux, nos gouverneurs, nos commissaires de police, etc. cessent de recevoir leurs traitements, nous en verrions de belles! Au fond, c'est encore merveille que le Sultan puisse tenir. Ah! que les malheureux Turcs recevraient avec plus de plaisir les conseils dont on les bourre, s'ils étaient accompagnés de quelques millions de livres sterling! Mais le proverbe a raison: Les conseillers ne sont pas les payeurs, et on ne prête qu'aux riches.

On assure que M. Gladstone nourrit de grands desseins sur la Turquie. Les demandes qu'il lui adresse dans ce moment, la démonstration à laquelle il convie les puissances européennes, ne seraient dans son esprit qu'un commencement, ou plutôt qu'un moyen de passer à une action plus décisive.

Il est plus douteux que la Porte satisfasse au programme du gouvernement britannique. Soit mauvaise volonté, soit impuissance, très probablement elle restera en chemin et ne parviendra pas à réaliser les réformes exigées d'elle.

Voici, dans ce cas, quelles seraient les intentions de M. Gladstone:

Déposséder les Turcs de leur empire d'Europe, et les remplacer dans cet empire par des principautés chrétiennes indépendantes qui se réuniraient en confédération avec la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et la Grèce, augmentées naturellement de leur côté. Les Russes, comme les Autrichiens, ne participeraient pas au partage. Leur fonction consisterait simplement à surveiller et protéger la confection du gâteau auquel ils ne devraient pas goûter. Impossible de leur assigner un rôle plus désintéressé.

Mais c'est peut-être précisément par là que pèchent les conceptions de M. Gladstone. Il est assez invraisemblable que l'Autriche et la Russie, la Russie surtout, à qui les guerres contre la Porte ont coûté si cher, s'effacent devant des principautés, et consentent que les morceaux de la Turquie dépecée aillent à tous, excepté à elles-mêmes. Il n'est pas certainement jusqu'à l'Italie qui, le partage de l'empire ottoman décidé, ne voudrait recueillir quelque bribe de la succession.

Remarquons bien encore que ce découpage de la Turquie ne saurait s'effectuer qu'avec la coopération de ces grandes puissances. Est-il vraisemblable qu'elles accordent leur participation à une répartition dont elles seraient exclues, qui s'accomplirait en dehors d'elles ou plutôt contre elles; car, en cas d'annexion des territoires, c'est être frustré que de ne rien recevoir, c'est être diminué que de ne pas être augmenté?

La confiscation de l'empire ottoman ne laisse pas que d'être encore une œuvre assez difficile qui, pour être accomplie, exigerait l'effort de toutes les grandes nations de l'Est. Or, le plan même de partage, conçu par M. Gladstone, rend ce concours absolument invraisemblable. La conception pêche donc par des côtés essentiels et ne saurait aboutir, si elle n'est remaniée de fond en comble.

On reprochait à M. Disraeli de se laisser entraîner à des idées romanesques et inéxécutables. A peine arrivé au pouvoir, M. Gladstone prend à tâche de nous prouver qu'il n'a rien à envier sur ce point à son prédécesseur et qu'il se complait comme lui dans des rêves; mais il est encore moins apte à les réaliser. Lord Beaconsfield était susceptible d'une énergie — intermittente, à la vérité — qui fait absolument défaut à son successeur. Aussi, le nouveau ministre est-il certainement voué à plus de déceptions que l'ancien, car il force encore davantage son talent.

Afrique. — *L'Impartial* annonce que dans une récente insurrection qui a éclaté dans le Rif contre le sultan du Maroc, le chef des insurgés a été pris et conduit à Fez où il a reçu une centaine de coups de bâton. L'insurrection a été réprimée.

PREMIER JUNE

MOIS DU SACRÉ-CŒUR

Voici les promesses faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la Bienheureuse Marguerite-Marie pour tous ceux qui travailleront à propager la dévotion envers le Sacré-Cœur adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ:

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.
2. Je mettrai la paix dans leurs familles.
3. Je les consolerais dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie, et surtout à la mort.
5. Je récompenserai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pêcheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'éleveront rapidement à une grande perfection.
9. Je bénirai moi-même ou l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur et il n'en sera jamais effacé.

Eglise de Saint-Maurice en l'Auge

8 h. du soir. — Ouverture des saints exercices du mois du Sacré-Cœur; — Sermon français.

BIBLIOGRAPHIE.

Le général Dommartin, en Italie et en Egypte; ordres de service et correspondance 1876-1879 par Alfred de Besançon. 1 vol. in-18 Jésus, 460 pag.; prix: 2 francs (?).

Ce livre que publie la société de Saint-Michel vient une fois de plus détruire la légende des héros révolutionnaires en sabots. M. Camille Roussel dans son livre: *les Vo-*

(*) Paris, Téqui, libraire-éditeur de l'Œuvre de Saint-Michel, 6, rue de Mézières.

lontaines, 1792, avait déjà montré combien la vérité est loin de la légende. M. de Besançon, trouvant dans les papiers de famille du général Dommartin des lettres et un registre d'ordres écrit de la main même du général, comprit tout ce que ces documents conservés par hasard avaient d'intérêts et d'importance. Il les a classés, choisis, et il les donne au public dans un récit rapide de l'époque révolutionnaire. Les premières lettres datent de 1786, au moment où Dommartin sort de l'école militaire, jusqu'en 1793 où il devient, dans la même année, capitaine, lieutenant-colonel, colonel et général; il raconte comment on détruit dans les régiments l'esprit d'autorité en même temps que toute idée religieuse, comment on amène les soldats à se révolter contre ses chefs, à piller les caisses. — Devenu général et chargé de l'organisation de l'armée d'Italie, il a sous ses ordres une bande qui n'a de soldat que le nom. Indiscipline partout, pillage, misère; la Convention ne donne ni paye ni paix; le Directoire fait de même; le désordre est si grand qu'après la bataille de Loano, Schérer publie un ordre du jour où il reproche aux soldats de se conduire comme des malfaiteurs.

Depuis qu'on a détruit l'idée de Dieu qui donne la résignation, le soldat qui souffre ne respecte plus rien, et Dommartin est forcé d'écrire à Masséna « il est grand temps qu'on use du droit de faire fusiller. » Ainsi la conséquence de la négation de la loi Divine, c'est la loi martiale.

Bonaparte arrive, il est sévère, la discipline revient, mais nous voyons sans cesse manquer les munitions. Ce sont les prises faites à l'ennemi qui permettent de continuer la guerre; si on eût perdu une seule bataille on eût été en pleine déroute. Après la bataille de Rivoli, on n'a plus un seul canon français, Bonaparte envoie Dommartin prendre Ancône qui appartient au pape, afin de s'emparer des canons et des poudres qui s'y trouvent. C'est une spoliation armée qui lui permet de marcher en avant: l'évacuation de la citadelle de Klagenfurth par les Autrichiens qui abandonnent les munitions, est une bonne fortune; mais arrivé à Léoben, Bonaparte reconnaît qu'il ne peut sans danger aller plus loin, car, comme le dit Dommartin: « la campagne d'Italie est une de ces choses heureuses, qu'il ne faut pas tenter de recommencer. » Dommartin assiste au 18 fructidor, puis il commande en chef l'artillerie de l'armée d'Égypte et il est tué en revenant de Syrie.

Ce livre a un double mérite: c'est d'une part une œuvre historique importante, c'est ensuite une leçon pour ceux qui croient qu'on peut détruire dans une armée l'idée de Dieu sans détruire en même temps le respect de l'autorité et amener un désordre aussi malheureux pour le soldat que pour la nation.

FAITS DIVERS

Principauté de Gérolstein.
Un brigadier de gendarmerie arrête un inconnu.
— Vos papiers?
— On n'en demande généralement pas.
— Oui, mais il y a depuis quelque temps dans le pays une foule d'individus sans moyens d'existence.
— Je m'appelle Schipmann.
— Ah! c'est vous qui avez volé deux cent mille florins?
— Vous voyez bien que j'ai des moyens d'existence!
— C'est juste. Passez!

M. SOUSSENS, Rédacteur.

VOILA CE CŒUR QUI A TANT AIMÉ LES HOMMES

PROMESSES DE NOTRE-SEIGNEUR

A la Bienheureuse MARGUERITE-MARIE

Pour toutes les âmes fidèles à honorer son divin Cœur

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état. — 2. Je mettrai la paix dans leurs familles. — 3. Je les consolerais dans toutes leurs peines. — 4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie, et surtout à la mort. — 5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises. — 6. Les pêcheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde. — 7. Les âmes tièdes deviendront ferventes. — 8. Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection. — 9. Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée. — 10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis. — 11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur et il n'en sera jamais effacé.

On annonce dès aujourd'hui au choix des fidèles

DIFFÉRENTS OUVRAGES POUR LE MOIS DE JUIN

CONSACRÉ AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS-CHRIST

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse de Liguori ou méditations pour le mois du Sacré-Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus, tirées des œuvres du saint Docteur, par le Père Saint-Omer, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur. Edition ordinaire 1 fr. 80; édition de luxe: 5 fr.

Le Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr de Ségur. Prix: 75 c.

Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ, sa nature, ses motifs et sa pratique, d'après le Père de GALLIFFET, de la Compagnie de Jésus, suivie de la vie de B. Marg.-Marie, par le Père CROISSET, de la même Compagnie. Prix: 2 fr.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus. Directions spirituelles de saint François de Sales, recueillies et mises en ordre par l'abbé CHAUMONT, avec une Introduction par Mgr de SÉCUR. Prix: 3 fr.

Mois du Sacré-Cœur. Le Cœur de Jésus, principe et modèle de la perfection chrétienne, par le Père Eugène DESJARDIN, de la Compagnie de Jésus. Prix: 1 fr.

Manuel de la triple couronne d'or du Sacré-Cœur de Jésus, par l'abbé DEBENAY, du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Prix: 1 fr. 50.

Les souvenirs du Cœur de Jésus médités pendant le mois de Juin, par le Père L. de CHAZOURNES, de la Compagnie de Jésus. Prix: 60 c.

Paris et la France devant le Sacré-Cœur le 20 juin, à Paray le-Monial, par l'abbé P. BONAIRE. Prix: 25 c.

Mois du Sacré-Cœur de Jésus, dédié aux associés du Saint Rosaire perpétuel et du Rosaire vivant, renfermant cinq séries d'exercices pour honorer le Cœur de Jésus pendant le mois de juin, par M. l'abbé PALLU, de la Barrière. Relié. Prix: 1 fr.

Mois du Sacré-Cœur, ou les titres de Jésus à notre amour d'après la sainte Ecriture. Prix: 75 c.

Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, précédée des prières les plus onctueuses pendant le Saint Sacrifice de la Messe, par un Père Jésuite. Prix: 2 fr. 50.

Imitation du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, par l'abbé CIROR de la Ville, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, etc. Prix: 1 fr. 50.

Formulaire de prières au Sacré-Cœur de Jésus, dédié aux âmes dévouées à ce divin Cœur, augmentée de la dévotion au Saint Cœur de Marie. Belle reliure. Prix: 4 fr. 90.

Formulaire de prières au Sacré-Cœur de Jésus, avec des réflexions pour les premiers vendredis de chaque mois, des visites, neuvaines, petit office et mois en l'honneur de ce divin Cœur. Belle reliure. Prix: 2 fr. 80.

Montmartre et le Sacré-Cœur, par Paul FÉVAL. Prix: 10 c.

Le Sacré-Cœur, salut de la France, par Alex de Saint-Albain. Prix: 10 c.

Histoire populaire de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, depuis l'origine jusqu'à nos jours, orné de gravures. Prix: 30 c.

LE PONTIFICAT DE PIE VI ET L'ATHÉISME RÉVOLUTIONNAIRE

Par M. l'abbé BERTRAND

2 beaux vol. in-8, sur papier vergé avec portrait. — Prix: franco poste: 10 fr.

L'auteur du PONTIFICAT DE PIE VI s'est attaché à faire de son livre une œuvre d'histoire et d'apologétique tout à la fois.

La première partie renferme le tableau complet de la conspiration ourdie contre l'Eglise, à la fin du dix-huitième siècle, et des moyens qui furent mis en œuvre pour assurer le triomphe de l'impie. La seconde partie est consacrée à l'exposé de tout ce que Pie VI a fait pour les arts, les sciences, les lettres, et l'amélioration matérielle et morale de ses Etats, comme souverain temporel: la troisième partie, la plus longue et la plus douloureuse, est un récit navrant des luttes que le grand Pontife eut à soutenir, en faveur des droits de l'Eglise, contre toutes les cours de l'Europe, de ses rapports avec la France pendant la première Révolution, des violences dont il fut l'objet sous le Directoire, de sa captivité et de sa mort à Valence.

C'est l'histoire la plus complète, au point de vue social et religieux, d'une époque si fertile en événements mémorables.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

ATTENTION!

Dès aujourd'hui le bureau de M. Frédéric Weck, avocat, successeur de MM. Weck et Perrier, est transféré Grand'Rue, N° 31 (sous les Arcades).

(158)

(H. 214 F.)

NOUS NOUS RECOMMANDONS POUR

Escompte de billets à 3 ou six mois; Ouverture de crédits; Encaissements; Acceptation de dépôts à 4 %, 4 1/4 %, et 4 1/2 %.

Banque populaire de Berne, Succursale de Fribourg, Grand'rue 23 (150)

ANNALES CATHOLIQUES

Revue religieuse hebdomadaire

J. CHANTREL, rédacteur en chef.

SOMMAIRE DU 3 AVRIL 1880.

La semaine liturgique. — La fête du Sacré-Cœur.

Saints de la semaine. Sermons de cinq minutes. — Mystère de l'Incarnation.

Actes de l'épiscopat. — Lettres de Monseigneur l'archevêque de Besançon et de NN. SS. les évêques de Chartres, de Périgueux, de Cahors, de Troyes et d'Orléans. — Lettres de Mgr l'archevêque de Chambéry et de NN. SS. les évêques de Clermont, de Nancy et de Valence.

Le repos du dimanche. — Fin du discours de M. Chesnelong.

L'institut catholique de Paris. — Lettre des évêques fondateurs de l'Université de Paris.

Chronique de la semaine. — La manifestation du 24 mai. — Les grèves. — Election du 23 mai; question Blanqui. — Election du président du Sénat. — La lettre d'obédience. — Résistance catholique. — Belgique. — Discours de la reine d'Angleterre. — Les lois de mai en Prusse.

Nouvelles religieuses. — Canonisation des Bienheureux Benoît-Labre et de Rossi. — Discours du Saint-Père aux élèves du séminaire des Saints-Ambroise et Charles. — Les conférences en France. — Ordination de la Trinité à Paris. — Protestation des évêques contre l'interdiction des processions. — Mgr l'archevêque d'Auch et M. Tirard. — Funérailles du cardinal Pie. — Couronnement de Notre-Dame du Bon-Secours.

Candidature de Mgr Freppel. — Circulaire de Mgr Freppel à ses électeurs.

Une fête chez les jésuites. Nécrologie. — Mgr Chevalier. — Le prince de Ligne.

Les fabriques. — Texte du projet de loi. Choses et autres.

Le jeune prêtre, poésie, par M. l'abbé Vollot.

Revue économique et financière.

Nouvelles diverses. On s'abonne à l'Imprimerie catholique à Fribourg, prix de l'abonnement. 16 fr. par an.

FLORE DE LA SUISSE ET DE LA SAVOIE

par le D^r Louis BOUVIER, président de la Société botanique de Genève membre, de l'Institut national genevois.

(Classe des sciences) Prix: 10 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 29 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	—	—	—	—	Suisse-Occidentale	111	111	110	111
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—	privilegiées	492	497	491	496
1871	101 1/2	85 85	100 1/4	101 1/2	Central-Suisse	371	372	371	372
5 0/0 Italien	—	—	85 80	85 85	Nord-Est Suisse	193	193	193	195
5 0/0 Valais	—	—	—	—	privilegiées	—	442	448	445
					Union Suisse	—	122	122	125
					Saint-Gothard	295	293	295	300
					Union privilegiées	—	366	366	367
					Comptoir d'escompte	—	—	610	626
					Banque du commerce	1135	—	—	—
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	—	—	425	430
					Société suisse des chemins de fer	—	—	612	620
					Banque des chemins de fer	—	6645	6645	6650
					de Paris et Pays-Bas	1636	1635	1037	1038
					Credit Lyonnais	947	947	—	950
					Association financière genevoise	—	—	1225	—
					Omniun genevois	—	—	621	625
					Basler Bankverein	—	—	—	—
					Industrie genevoise du gaz	—	—	505	507
					belge du gaz	505	—	577	581
					Gaz de Genève	680	—	700	710
					Marseille	—	—	91	93
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

26 mai	AU COMPTANT	29 mai
99 3/8	Consolidés	99 4/8
85 25	3 0/0 Français	85 30
118 75	5 0/0 Italien	118 60
126 25	Or, à New-York	—
	Argent à Londres	126 25
	A TERME	
85 27	3 0/0 Français	85 55
118 75	5 0/0 Italien	118 67
85 80	5 0/0 Anglais	85 90
—	5 0/0 Turc	11 17
—	5 0/0 Russe 1877	76 25
1033 75	4 0/0 Autrichien	1030 —
931 25	Banque de Paris	937 50
727 50	Credit Lyonnais	—
1260 —	Mobilier français	1255 —
766 25	Credit foncier	761 25
597 50	Mobilier espagnol	596 25
1325 00	Autrichiens	1320 —
1040 —	Gaz Parisien	1028 75
	Suez	—